



Monsieur le Directeur Général de l'offre de soins
14 avenue Duquesne
75350 Paris cedex SP 17

Paris le, 17 octobre 2012

Objet : Protocole d'Echange Standard (PES V2)

Réf : 12-536

Dossier suivi par : Yves Gaubert

Monsieur le Directeur général,

La FHF et les conférences de directeurs souhaitent vous faire part de leurs inquiétudes quant à la mise en œuvre, dans les établissements publics de santé, du Protocole d'Echange Standard (PES V2).

Ce protocole a été rendu obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015, par l'arrêté du 3 août 2011 et concerne tous les établissements publics de santé sous Hélios.

Ce changement de protocole nécessite une validation des éditeurs hospitaliers de dépenses et de recettes qui doivent s'appuyer sur au moins un établissement pilote.

Côté établissements, ce changement technique nécessite d'entreprendre des travaux préalables (reprise et mise à plat des procédures, nettoyage des bases de tiers, adaptation des règles de gestion aux exigences du PES, classement des pièces justificatives etc.). Le passage au PES doit s'inscrire autant que possible dans une logique de dématérialisation complète des chaînes de la dépense et de la recette, la dématérialisation des flux comptables allant de pair avec celle des pièces justificatives.

Le passage au PES induit donc des évolutions notables dans les organisations internes. Les établissements de santé doivent être accompagnés dans la conduite des opérations à venir.

Aujourd'hui, ce projet est porté par la Dgfiip. Elle a pris contact avec les éditeurs et fait une communication récente aux ARS. Elle est en relation avec la chef de projet Fides s'agissant du volet recettes du PES.

Ce nouveau protocole est à ce jour pour la plus grande part méconnu des hospitaliers. Aucun guide ou documentation nécessaire à ce changement n'existe, en dehors de celle dédiée aux éditeurs.

. / ...

Compte tenu de l'échéance qui s'impose et de la lourdeur des travaux à entreprendre, il apparaît urgent que ce projet soit piloté conjointement par la Dgos et la Dgfp, à l'instar de la Certification, pour donner les moyens à la communauté hospitalière de se mobiliser sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération la meilleure.

Président de la conférence des
Directeurs Généraux des CHU



Alain Hériaud

Délégué général de la
Fédération Hospitalière de
France



Gérard Vincent

Président de la conférence des
Directeurs Généraux des CH



Denis Fréchou